



Indemnités annulation de vol

Par Papillonpap

Bonjour,

L'été dernier, je me suis rendu au Mexique.

Mon vol retour initialement prévu le samedi matin a été annulé suite à un mouvement de grève du Pnc et reporté au lendemain.

Je n'ai aucune information concernant cette annulation et je l'ai su en voulant faire l'enregistrement le jeudi soir via l'application de la compagnie.

Dès le vendredi j'ai pris contact avec la compagnie pour savoir comment se passait la prise en charge de la nuit supplémentaire. Le service client n'a eu de cesse de me répéter " vous ferez une réclamation en rentrant en France" et face à mon insistance , on m'a raccroché au nez.

Le samedi à 11h30 , le chek out étant à midi à mon hôtel, j'ai pris une nuit supplémentaire pour ne pas me retrouver à la rue.

Le dimanche matin, nous avons eu notre vol retour mais avec 5h de retard ! En plein vol, on nous annonce que l'avion atterrira à Orly et non Roissy ! En plein vol, donc aucun moyen de changer nos plans (tgv prévu etc). Nous avons atteri à 6h au lieu de 2h du matin.

Aujourd'hui la compagnie va me verser une indemnité de 600e comme prévu par la loi mais me dit que le remboursement de la nuit en plus et mon hors forfait téléphonique pour aller à la pêche aux infos restent à leur discrétion...

La compagnie n'était elle pas tenu de nous reloger à leur frais , nous fournir 2 moyens de communication ainsi que nourriture et boissons ?

Nous avons dû faire face à ses dépenses imprévus et aujourd'hui je sens que ça va être compliqué de me faire rembourser.

Pourriez vous me donner des conseils/ textes de loi etc afin de faire prévaloir mes droits et mon préjudice.

Merci beaucoup à vous